

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 80, rue Principale à Koerich se caractérise comme suit :

L'immeuble sis au n°80, rue Principale, la route en direction de Steinfort/Hobscheid, est une maison d'habitation connue sous l'appellation « Manëssen ». Le bâtiment tel qu'il est en place de nos jours s'est développé en plusieurs phases de construction à travers les siècles. Les bases semblent remonter à la première partie de la première moitié du XIX^e siècle. En effet, le millésime de 1826 est inscrit sur le linteau de l'entrée et un immeuble est visible sur le premier plan parcellaire de 1829, même s'il est de taille plus petite¹. (La carte de Ferraris de 1771-1777 ne montre pas encore de construction à cet emplacement.) En 1877 le tableau supplémentaire mentionne un agrandissement², sans être accompagné d'un croquis d'arpentage. En 1883, le tableau supplémentaire mentionne une « réunion et agrandissement par l'ajoute d'un atelier, imposable en 1886 », bien visible sur le croquis correspondant³. Une photo historique de 1905⁴ montre la maison flanquée par un grand atelier à gauche et une annexe agricole à droite. De nos jours seule la maison d'habitation est encore en place, les annexes de part et d'autres ont été transformées en habitations.

La maison s'élève sur deux niveaux (partiellement deux et demi) et se divise en six travées d'ouvertures, dont les deux travées de gauche semblent avoir été ajoutées. Les quatre autres travées sont surmontées par un avant-toit, qui est un élément particulier. À l'intérieur, une phase de construction des années 1950 est visible, surtout dans le hall d'entrée, la cage d'escalier et un peu dans le salon. Le reste de l'immeuble a connu différentes transformations au fil du temps.

En général, la maison ne présente plus assez d'authenticité et ne remplit pas assez de critères pour pouvoir profiter d'une protection nationale.

La COPAC émet un avis défavorable pour une protection nationale de l'immeuble sis 80, rue Principale à Koerich (no cadastral 481/4348). 4 voix contre une protection nationale et 11 abstentions.

Présent(e)s : Alwin Geimer, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Guy Thewes, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marianne Majerus, Michel Pauly, Nathalie Jacoby, Patrick Bastin, Paul Ewen, Régis Moes.

Luxembourg, le 19 octobre 2022

¹ Administration du Cadastre et de la Topographie & Archives nationales de Luxembourg, premier plan parcellaire, planche A2 de Koerich, 1928.

² Administration du Cadastre et de la Topographie, tableau supplémentaire, 1877.

³ Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°960 de 1883.

⁴ Luxemburger Marienkalender, 1955, p.22.